



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 avril 2012
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-sixième session
Point 35 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité
internationales et sur le développement**

**Conseil de sécurité
Soixante-septième année**

**Lettres identiques datées du 30 mars 2012,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères, datée du 30 mars 2012, concernant le dix-neuvième cycle des discussions internationales de Genève (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Alexander Lomaia



**Annexe aux lettres identiques datées du 30 mars 2012
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère géorgien des affaires
étrangères concernant le dix-neuvième cycle
de discussions internationales de Genève**

Le dix-neuvième cycle de discussions internationales de Genève s'est tenu le 29 mars 2012. Les participants ont pris part à titre personnel aux deux groupes de travail, le premier s'occupant de la sécurité et de la stabilité dans les régions d'Abkhazie, de Tskhinvali et d'Ossétie du Sud, territoires géorgiens occupés, et le second de la question du retour des personnes déplacées dans leur propre pays et des réfugiés dans leur lieu de résidence habituel en toute sécurité et dans la dignité. Des représentants de la Géorgie, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique ont participé aux débats, l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe jouant le rôle de médiateurs. Le Chef de l'administration provisoire de l'ex-région autonome d'Ossétie du Sud, le Président du Gouvernement de la République autonome d'Abkhazie et des représentants des régimes fantoches de Tskhinvali et de Soukhoumi ont également pris part au dix-neuvième cycle de discussions internationales de Genève.

L'objectif principal du premier groupe de travail des discussions de Genève reste de trouver un accord sur le non-recours à la force et sur un dispositif de sécurité international. La nécessité d'un engagement de la Russie de ne pas recourir à la force à l'encontre de la Géorgie et d'appliquer intégralement les dispositions de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 est d'autant plus importante que la Russie prévoit de réaliser, en septembre, des manœuvres militaires à grande échelle, dénommées « Caucase 2012 », et que le discours de plusieurs personnalités russes témoigne d'une agressivité croissante. La promesse d'un tel engagement de la part de la Russie, répondant à celle, unilatérale, faite par Tbilisi en novembre 2010, permettrait d'apaiser les craintes actuelles touchant la sécurité et représenterait une avancée considérable en faveur de la stabilité sur le terrain. Les débats tenus lors du dix-neuvième cycle de discussions ont montré que ce processus pouvait progresser et donnaient à penser que l'engagement de Moscou de ne pas recourir à la force pourrait se concrétiser dans l'avenir proche.

Il est à noter que la partie russe a répondu aux craintes exprimées par les représentants géorgiens quant aux manœuvres militaires « Caucase 2012 » en leur donnant l'assurance que celles-ci ne concerneraient que l'état-major et le commandement et n'impliqueraient pas les soldats déployés à l'extérieur du territoire russe. La partie géorgienne va attendre que cette déclaration soit officiellement confirmée par les autorités russes compétentes et corroborée par les mesures concrètes prises sur le terrain avant de procéder elle-même à de nouvelles évaluations officielles.

La partie géorgienne réaffirme que son objectif est de faire en sorte que la Fédération de Russie applique intégralement l'accord de cessez-le-feu du 12 août et ordonne à ses troupes de se replier sur les positions qu'elles occupaient avant le

déclenchement des hostilités. La Géorgie a de nouveau proposé une série de mesures provisoires avant l'accord soit intégralement appliqué et que le dispositif de sécurité international, qui comprend notamment des missions internationales de maintien de la paix et de police, soit pleinement mis en place dans les régions occupées. Les coprésidents des discussions de Genève et les représentants des États-Unis estiment également que la meilleure garantie de la non-reprise des hostilités et de la sécurité et de la stabilité sur le terrain reste l'établissement d'un solide dispositif de sécurité international.

Les participants ont également débattu des questions relatives au mandat des Mécanismes conjoints de prévention des incidents et d'intervention, qui s'occupent de l'ensemble des problèmes liés à la sécurité sur le terrain. Cependant, ces mécanismes et les instruments disponibles dans ce cadre ne sont toujours pas exploités de façon optimale.

Au cours du dix-neuvième cycle de discussions, comme au cours des précédents, aucun progrès n'a été réalisé sur les points fondamentaux dont s'occupe le second groupe de travail, à savoir le retour des personnes déplacées dans leur propre pays et des réfugiés ainsi que d'autres questions d'ordre humanitaire. Moscou et ses fantoches refusent toujours de débattre du retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité, des personnes déplacées et des réfugiés dans leur lieu de résidence habituel et ne reconnaissent pas leurs droits fondamentaux.

Au sein du second groupe de travail, la partie géorgienne a soulevé la question de la protection du patrimoine culturel dans les territoires occupés de Géorgie. Lors de la séance d'information, tenue le 28 mars, les participants ont assisté à une présentation des outils juridiques de protection du patrimoine culturel, qui a été suivie d'un échange de vues constructif sur la question. La partie géorgienne reste convaincue que la meilleure façon de protéger les sites culturels est d'adopter une démarche humanitaire et non politisée, en plaçant ces importants monuments historiques sous le contrôle d'organisations internationales neutres.

Le vingtième cycle des discussions internationales de Genève aura lieu le 8 juin 2012.

Tbilisi, le 30 mars 2012